

de la soif de l'or. Je vous vole pour me procurer l'argent nécessaire pour aller en Californie. Puis, plus loin, on lisait : « Je jure, si je réussis, de vous rendre vingt fois ma fortune et la vôtre, etc... »

« Avant hier, des pêcheurs ayant jeté leurs filets dans la Seine, à Bezons, près d'Argenteuil, en ont retiré deux cadavres : l'un d'homme, l'autre de femme. Ils étaient fortement liés ensemble par des mouchoirs et des cordes. Leurs vêtements indiquent qu'ils appartenaient à la classe aisée de la société; ils sont jeunes tous deux; la femme surtout est remarquable par sa beauté. Un écrit ainsi consacré à être trouvé sur eux :

Notre mort est volontaire. Depuis longtemps, nous nous aimions; nos parents s'opposaient à notre union sur cette terre, nous allons nous unir au ciel. Nous prions ceux qui découvriront nos cadavres de nous faire enterrer, sans chercher à nous connaître. Adieu!

JOSEPH. MADELINE.

Les recherches faites jusqu'à présent par l'autorité n'ont pas encore fait découvrir l'identité de ces infortunés.

DEPARTEMENTS.

DOROGNE. — On lit dans l'Echo de l'Esone du 16 octobre : « On assure qu'une bande de voleurs s'est établie, depuis quelque temps, dans un bois très épais situé aux environs d'Excideuil. On a remarqué dans les localités environnantes des hommes à figures sinistres, à longues barbes, et qui, selon toute apparence, appartiendraient à cette bande. On leur attribue plusieurs méfaits. On parle notamment d'une jeune fille qui, enlevée par eux, aurait été entraînée dans la forêt et aurait été victime de leurs violences. Cette fille est idiote, en sorte que les renseignements qu'elle a pu fournir sont incomplets. L'autorité est à la recherche des malfaiteurs, qui, il faut l'espérer, ne tarderont pas à être arrêtés et livrés à la justice. »

SEINE-INFÉRIEURE. — Un incendie qui, d'après les circonstances qui s'y rattachent, semble devoir être attribué à la malveillance, a éclaté dimanche à Gerbouville, dans l'habitation du sieur Levitte, charbon. Vers minuit des cultivateurs attardés ayant remarqué une épaisse fumée qui semblait venir de derrière l'église, arrivèrent en toute hâte sur les lieux. Levitte et sa femme, réveillés par leurs cris, reconnurent que le feu était à leur habitation, qui était déjà environnée par les flammes. Leur ouvrier, qui couchait dans la grange où précisément était le feu, n'eut pas le temps de se sauver, la fumée l'avait déjà asphyxié; les voisins s'empressèrent de porter des secours immédiatement et on se rendit maître du feu.

A sept heures du matin, l'incendie se déclarait de nouveau dans un réduit attenant à la maison, où on avait déposé des fèves pour la nourriture des bestiaux; mais cette fois on n'eut que le temps d'enlever une partie des meubles et la maison s'abîma dans les flammes.

On lit dans le Courrier de la Drôme du 16 : « Voici un fait tout récent que nous signalons avec plaisir, comme un indice indéniable du bon esprit de nos ouvriers, malgré les excitations auxquelles ils sont en butte.

Pierre-Jacques Gobillard, natif de Troyes, dans le département de l'Aube, âgé de 35 ans environ, fleur de coton,

sortait hier matin de la prison de Valence, où il venait de subir une détention pour vagabondage et mendicité. Le même soir il se présentait, comme ouvrier sans travail, dans une auberge du faubourg Saurière, où se réunissent plusieurs travailleurs. Ces braves gens l'accueillent avec bonté, le font boire et manger et lui disent : « Puisque vous êtes sans ressources, passez ici la nuit, l'aubergiste vous donnera un lit que nous paierons. »

Pendant ce colloque, le faux ouvrier glisse quelques mots de politique. Puis, se croyant sûr du terrain, il laisse échapper des injures contre le gouvernement, les riches, le président, etc., etc. Les ouvriers l'invoquent au silence. « Nous ne faisons pas, nous ne parlons pas de politique, disent-ils; ne nous en parlez plus. » Gobillard, loin de se taire, se livre à toutes sortes d'injures, et finit par vouloir frapper de coups de couteau ceux-là même qui lui avaient si généreusement tendu la main.

Heureusement la police fut bientôt avertie, et ceux-là même que Gobillard espérait convertir à ses doctrines démocratiques aidèrent, non sans danger, à le remettre entre les mains de l'autorité. Gobillard a été ramené le même soir à la cellule qu'il avait quittée le matin.

ÉTRANGER.

ANGLÈTERRE (Londres), 18 octobre. — Toutes les opérations pour l'établissement définitif du télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre sont suspendues jusqu'au printemps. Pendant l'hiver on fabriquera les câbles qui doivent contenir le fil conducteur et sa gaine en gutta-percha et le reste des appareils; en sorte que la ligne de communication électrique pourra être complétée au mois de mai.

Un accident, qui aurait pu avoir des suites encore plus désastreuses, est arrivé sur le chemin de fer du Nord de la Grande-Bretagne. Un convoi composé d'une locomotive et de son tender, d'un truck et de trois voitures de troisième, première et seconde classes, remplies de voyageurs, se trouvait à quatre milles de Haddington pour aller rejoindre la ligne de Berwick à Edimbourg, éprouva une secousse violente dans un endroit où la pente est rapide. La locomotive et le tender ayant déraillé, traversèrent un champ de navets et s'enfoncèrent dans une petite éminence. Le machiniste est resté ferme à sa place; le chauffeur, renversé par les fils conducteurs du télégraphe électrique, a été légèrement blessé à la tête.

Le truck et les trois voitures ont continué de s'avancer sur les rails, en parcourant 20 à 30 yards (environ 30 mètres). La chaîne qui attachait le truck à la voiture de 3^e classe s'étant rompue, le wagon, poussé par la diligence et la voiture de seconde classe qui le suivait, s'est renversé complètement, le sommet en bas et les roues en l'air. Tous les compartiments se sont brisés; mais, chose étonnante, les voyageurs, exposés au plus grand péril, n'ont éprouvé que des contusions plus ou moins graves; il n'y a eu aucune fracture et personne n'est en danger de perdre la vie. Une enquête a été commencée, et l'on pense qu'il en résultera que l'accident doit être attribué à la faute du machiniste, qui a imprimé au convoi une marche trop rapide sur un plan incliné.

ÉTATS-UNIS (New-York, 5 octobre). — La semaine dernière, un jeune homme et une jeune fille, du village de Centre Harbour, dans le New-Hampshire, se présentèrent devant l'officier municipal, en lui demandant de leur marier incontinent. Le magistrat ne voulut pas les faire languir et célébra, séance tenante, la cérémonie matrimoniale, complaisance qui lui valut la promesse d'un boisseau d'avoine de la part de l'un des époux.

Le lendemain, il rencontre le jeune mari et lui demande des nouvelles de sa femme; mais celui-ci se met alors à rire et lui apprend que la scène de la veille était simplement la suite d'une plaisanterie. « Eh bien ! reprend l'of-

ficier de l'état civil, votre plaisanterie durera longtemps, car vous êtes bien et dûment mariés; le certificat de votre union est inscrit sur les registres municipaux, et il n'y a plus à en revenir. »

L'époux malgré lui eut beau se récrier, prier, protester, jurer qu'il n'en serait rien, il fallut céder devant l'invincible argument du fait accompli. Peut-être un nouveau mariage forcé aboutira-t-il au plus heureux des ménages. Il y a, en Amérique, tant d'unions d'amour qui finissent par le divorce!

On lit dans le Herald de New-York qu'une exhibition scandaleuse a eu lieu pendant quelques jours. Un industriel, imitateur du fameux Curtius, avait ouvert un cabinet où il faisait voir, moyennant rétribution, les figures en cire du professeur Webster et du docteur Parkman, flanquées d'un modèle en relief du Collège médical de Boston. On ne manqua, on le voit, à la mise en scène du drame qui commença le 23 novembre 1849 par un meurtre, pour se dénouer par une exécution le 30 mai dernier. L'assassin, la victime, le théâtre du crime, tout s'y trouve; mais ce n'était pas assez : dans l'espoir d'agir plus vivement sur la curiosité publique, l'auteur de cette triste exposition s'est assuré un personnage vivant dont la présence ajoute sans doute un attrait de plus à son entreprise, mais lui donne en même temps un caractère odieux.

Ce personnage n'est autre qu'Ephraïm Littlefield, le portier du Collège médical, celui-là même qui dirigea le premier les soupçons contre le professeur Webster, et pénétra dans le caveau où se trouvaient les restes de la victime; celui-là dont le témoignage écrasant a, pour ainsi dire, poussé pas à pas le meurtrier du docteur Parkman de sa chaire professorale jusqu'à l'échafaud.

Comme on prétend qu'il a reçu de la famille du docteur Parkman 3,000 dollars (16,500 fr.) à titre de récompense, on s'est livré à des conjectures fâcheuses pour lui.

Cependant le scandale a dû cesser, grâce à la réprobation unanime dont l'avait frappé la population de New-York. Ephraïm Littlefield est rentré dans l'obscurité protectrice d'où il n'aurait jamais dû sortir, mais non sans tenter de se justifier dans un journal de Boston. Il déclare n'avoir point fait l'office de narrateur devant le public; il a seulement donné, le premier soir, aux membres de la presse, admis en petit comité, quelques explications sur la disposition du collège médical. Voyant ensuite les sentiments que soulevait sa présence, il s'empressa de se retirer et abandonna entièrement l'entreprise.

L'Etude de M^e Valbray, avoué de première instance à Paris, est transférée de la rue Neuve-Saint-Augustin, 22, à la rue Sainte-Anne, 18, depuis le 12 octobre 1850.

A peine de retour de la campagne, le monde élégant de Paris se porte en foule depuis deux jours dans les magasins de nouveautés A la Chaussée d'Antin, qui viennent d'être réouverts ou public après deux semaines de fermeture, consacrées à des réparations d'embellissement et à des achats considérables en fabrique.

On ne peut que féliciter le nouveau chef de ce magnifique établissement du succès qu'il mérite par la multitude, l'extrême fraîcheur de ses nouveaux assortiments et leur remarquable bon marché.

Il paraît que la spéculation sur les billets de la loterie des Lingots d'or a pris en Belgique le caractère d'une manie véritable. Nous lisons en effet, dans un journal du Hainaut, une réclamation d'un notable habitant, qui se plaint d'avoir payé trente sous des billets de un franc.

En Allemagne, et surtout dans les villes de jeux, le prix de ces billets est encore plus élevé.

Bourse de Paris du 19 Octobre 1850.

Table with columns for 'AU COMPTANT', 'AU COMPTANT', 'FONDS ÉTRANGERS', and various stock prices including 3 0/2, 5 0/2, 4 1/2, etc.

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Table with columns for 'AU COMPTANT', 'AU COMPTANT', and 'AU COMPTANT' listing railway stocks like St-Germain, Versailles, etc.

Le Code d'instruction criminelle est rédigé avec le plus grand soin. Nous avons surtout remarqué dans le Code pénal la matière du faux, qui est la plus difficile de la législation criminelle. La jurisprudence antérieure au Code pénal nous a légué une foule de décisions non motivées. Ici tout est réduit à des principes. — Enfin on a réuni dans le Code de la presse toutes les lois anciennes et nouvelles sur l'imprimerie, la librairie et la presse périodique; sous chaque disposition, on a expliqué les modifications qu'elle a subies. La loi est ainsi mise à la portée des personnes étrangères à l'étude des lois.

En résumé, écrit avec clarté et précision, cet ouvrage justifie par son mérite le succès qu'il obtient et que nous nous faisons un devoir de constater.

MÉRILHOU, Conseiller à la Cour de Cassation.

La loterie des Lingots d'Or, qui a déjà traité pour les Etats-Unis et pour l'Italie d'un nombre important de ses titres, vient de commencer l'émission du deuxième million de ses billets.

Une note, qui sera publiée très prochainement, fixera le public sur le mode de tirage qui est proposé en ce moment à l'autorité, et qui paraît devoir répondre victorieusement à toutes les objections et défer toutes les critiques.

La direction de la loterie s'occupe, dès à présent, de la fonte du lingot qui doit former son lot principal de 400,000 fr. Ce lingot sera exposé publiquement dans le bureau central, situé n° 40, boulevard Montmartre.

Aujourd'hui dimanche, à l'Opéra, représentation extraordinaire donnée par les artistes de la Comédie-Française et de l'Académie nationale de Musique. Elle est ainsi composée: Le Mariage de Figaro, joué par M^{lle} Brohan, Nathalie; MM. Provost, Geoffroy, Got, et dans lequel on a intercalé un Divertissement espagnol dansé par M^{lle} Plunkett, M. Petitpa et le corps de ballet; le Rossignol, chanté par M^{lle} Laborde; le Bal masqué de Gustave terminera cette brillante soirée. M^{lle} Flora-Fabri et M. Méranie dansent le pas de la Favorite; M^{lle} Plunkett et M. Corali dansent la Scottish.

Ce soir, le théâtre de l'Odéon donne un spectacle d'un attrait irrésistible: il se compose des Pêchés de Jeunesse, ce drame si touchant et si bien joué, qui a obtenu dimanche dernier un succès tel, qu'il a été redemandé aujourd'hui; le Voyage à Dieppe, cette comédie si amusante, un Valet sans Livrée et les Fourberies de Scapin.

JARDIN D'HIVER. — Aujourd'hui dimanche, 20 octobre, de deux à cinq heures, grand concert vocal et instrumental, dans lequel on entendra le joyeux comique Joseph Kelm et autres artistes distingués. L'orchestre, composé de 80 musiciens, sous la direction de M. Ch. Pollet, exécutera diverses ouvertures, et le God save the king redemandé.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉS. BIENS DE LA MAISON D'ORLÉANS. Vente en l'audience des criés du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, deux heures de relevé, le mercredi 20 novembre 1850.

BAZAR BONNE-NOUVELLE. Etude de M^e PÉRONNE, avoué à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, 33. Vente en l'audience des criés du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 13 novembre 1850.

CHALES. M. Dupont, rue Neuve-des-Mathurins, 2. M. Dupont, rue Neuve-des-Mathurins, 2. M. Dupont, rue Neuve-des-Mathurins, 2.

Maladies secrètes et affections de la peau. BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER, DE PARIS. Approuvés par l'Académie de Médecine.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M^e SIOU, huissier, rue Saint-Honoré, 265. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

SYNDICAT PROVISOIRE. Messieurs les créanciers des sieurs LANGLET et Co, négociants, rue Hauteville, 17, sont invités à se rendre le 24 octobre 1850, au Palais du Tribunal de Commerce, salle des assemblées des faillites, pour procéder à la formation d'une liste triple de créanciers.

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant des sommes à réclamer, MM. les créanciers.

VIDECOQ FILS AINÉ, éditeur, Libraire de la Cour de cassation et du Tribunal de Commerce, rue Soufflot, 1, près la Faculté de droit de Paris.

PRINCIPAUX LIVRES DE DROIT.

TOUTE DEMANDE S'ÉLEVANT A 50 FR., DONNERA DROIT A UNE RÉDUCTION, A L'ENVOI FRANCO ET A DES FACILITÉS POUR LE PAIEMENT.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS AU MOYEN AGE, par M. Ch. Giraud, membre du conseil de l'instruction publique. Ce ouvrage aura 4 vol. in-8; les tomes 1 et 2 sont en vente. 16 fr.

DROIT DE PARIS. 10 vol. in-8. 80 fr. NOËLS ÉLÉMENTAIRES SUR LE CODE CIVIL, travail contenant l'explication des termes techniques, la filiation des idées et la discussion des questions de principes, par M. P. Berriat-Saint-Prix, docteur en droit. 3 vol. in-8. 22 fr. 50 c.

MANUEL DES AGENS CONSULAIRES français et étrangers, contenant: 1° la juridiction des consuls; 2° la théorie consulaire, etc., par M. Moreuil, 1 vol. in-8. 8 fr.

CHRESTOMATIE, ou Choix de textes pour un cours élémentaire de droit privé des Romains, précédé d'une introduction à l'étude du droit, par M. Blondeau. Édition suivie d'un appendice, par M. Giraud. 1 vol. in-8. 11 fr.

M. VIDECOQ s'est rendu acquéreur de la clientèle attachée au fonds de librairie de feu JOUBERT. Il adressera son Catalogue général aux personnes qui lui en feront la demande franco.

400,000 FRANCS POUR UN FRANC. LOTERIE DES LINGOTS D'OR. Tous les billets concourent également au tirage de tous les lots. PRIX DU BILLET: UN FRANC. Les sept roues se présenteront donc dans l'ordre suivant: 1° roue: 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

PRIX DU BILLET: UN FRANC. ON SOUSCRIT AINSI CHEZ MM. SUSSE frères, place de la Bourse, 31. AUBERT et Co, place de la Bourse, 29. J. RENOUARD, rue de Tournon, 6.

400,000 FRANCS POUR UN FRANC LOTERIE DES LINGOTS D'OR. Tous les billets concourent (sans séries) au tirage de tous les lots. — Tous les lots sont des Lingots d'or.

PAGNERRE, ÉDITEUR DES ALMANACHS LIÉGEOIS, RUE DE SEINE, 18. LA MÈRE GIGOGNE ALMANACH DES ENFANS. 100 très jolies gravures. — Couverture colorée. Prix: 50 c. — Avec 8 grav. colorées, 1 fr.

ÉCOLE DE DROIT, Établissement spécial, 8, rue St.-Germain-des-Prés. Répétitions journalières. — Surveillance assidue. — Direction paternelle. — Vie et liberté de la famille. (4511)

1851. ALMANACH POUR BIEN. Publié par les éditeurs du JOURNAL POUR BIEN. Grand nombre de dessins inédits. Point de vue politique, 50 centimes; par la politique, 75 centimes. — Chez AUBERT, place de la Bourse, 29. (4510)

Convocations d'actionnaires. MM. les actionnaires de la société anonyme des Papeteries du Souche, sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le 11 novembre, à midi précis, rue Guénégaud, 17. (4536)

CHANTIER HAUTEVILLE Bois sciés ou entiers à couvert, Charbons de terre, Charbon de bois. (4514)

PELLETERIES ET FOURRURES CONFECTIONNÉES. E. L'HUIILLIER, 52, rue Beaubourg, PRÈS CELLE RAMBUTEAU. Le plus grand établissement de la capitale en ce genre. — CHOIX CONSIDÉRABLE DE FOURRURES, depuis les plus ordinaires jusqu'aux plus riches. — Manchons, Bordures de Manteaux, etc., en Martre zibeline, Martre du Canada, Vison, Hermine, etc. — Vente à prix fixe. — On expédie. (4439)